

—  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**4<sup>ème</sup> REUNION DE 2007**

**Séance du 16 novembre 2007**

CG 07/4<sup>ème</sup>/V-02

**Contrat de Projet Etat/Région 2007-2013  
Foyer d'Accueil Médicalisé de Bellissen  
à Montbeton**

—  
Dans le cadre du XIIème contrat de plan Etat - Région 2000-2006, l'Etat, la Région, et les Départements, se sont engagés dans une politique contractuelle d'aide à la rénovation des établissements pour personnes âgées.

La masse globale des travaux subventionnables retenue au niveau de la Région Midi-Pyrénées s'est établie à 96 551 044 euros et, pour le Tarn et Garonne, à 8 332 355 euros, soit 8,63 % des travaux subventionnables en Midi-Pyrénées.

Les concours alloués au titre du XIIème CPER ont pris la forme :

- **Soit de subventions**, représentant 30 % de la dépense subventionnable (Etat : 15 % / Conseil Régional : 7, 5 % / Conseils Généraux : 7, 5 %)
- **Soit de prêt locatifs sociaux (PLS).**

Ces deux types de concours ont permis d'honorer la totalité des engagements pris au titre du XIIème CPER.

Le nouveau contrat de projet Etat - Région 2007 - 2013 ne prévoit pas de poursuivre cette politique de rénovation des établissements pour personnes âgées. Seul le programme 157 "handicap et dépendance", qui met l'accent sur l'adaptation des structures spécialisées pour personnes handicapées, va permettre de financer quelques opérations en Midi-Pyrénées, sous réserve d'une participation des Conseils Généraux ; aucun financement du Conseil Régional n'étant prévu sur ce programme.

En Tarn et Garonne, un dossier de construction d'un foyer d'accueil médicalisé de 20 places, par redéploiement de 12 places du foyer de vie existant, géré par l'association Bellissen à Montbeton, est éligible à cette politique.

Le coût total de la dépense subventionnable s'élève à **1 209 200 €TTC**.

La participation de l'Etat s'établit à hauteur de 30 % de la dépense subventionnable, soit 362 760 €.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

- subvention de l'Etat (30 %)	362 760 €
- subvention du Conseil Général (7,5 %)	90 690 €
- emprunt	755 750 €

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé et action sociale,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

### **LE CONSEIL GENERAL**

- Accorde au foyer d'accueil médicalisé de Bellisen à Montbeton, dans le cadre du projet Etat/Région 2007-2013, une subvention départementale de 90 690 € qui sera versée sous forme d'annuités, pour les travaux de construction d'un foyer d'accueil médicalisé de 20 places, par redéploiement de 12 places du foyer de vie existant, venant en complément d'un fonds de concours de l'Etat. Le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit comme suit :

- subvention de l'Etat (30 %)	362 760 €
- subvention du Conseil Général (7,5 %)	90 690 €
- emprunt	755 750 €

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom du département, la convention d'application correspondante fixant les interventions de l'Etat et du Conseil Général sur ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,